



ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L'ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

Liste des 100 Représentants des propriétaires composant l'assemblée des propriétaires de l'ASA

Conformément à l'article 17 du Décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 :

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Carpentras informe que la liste des 100 membres de l'assemblée des propriétaires est déposée au siège de l'association 232 av Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS, du 29 mai 2023 jusqu'au 12 juin 2023.

Cette liste est consultable aux horaires d'ouverture au public de l'ASA, de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

L'administrateur Provisoire peut rectifier cette liste à la demande de tout propriétaire faisant partie de la liste et qui souhaiterait se désister.

Les 100 membres de l'assemblée des propriétaires de l'ASA inscrits dans la liste seront conviés à l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 13 juin 2023.

L'administrateur Provisoire,
Alain GUILLAUME

